

# RISOL 111/PLUS



**ARMATURE MOLÉCULAIRE POUR  
CHAPE TRADITIONNELLE.**

# RISOL 111/PLUS

## LE STABILISATEUR DE CHAPE.

### 1. FONCTION

Amélioration de l'homogénéité de chape. Diminution de la teneur en pores aériens et du comportement au retrait (tuilages), mais aussi des fissures, plastifiant en cas de bon pouvoir de rétention d'eau, résistance initiale élevée. Accessible après 1 jour, résistant à la charge après 3 jours. Amélioration des propriétés de surface. L' « armature moléculaire » permet de se passer de fibres de chape ou de treillis de chape.

### 2. DOMAINE D'APPLICATION

Pour la réalisation de chapes à base de ciment, facilement lissables et tirables, par adhérence, sur couche de séparation et flottantes, mais aussi pour chapes sur chauffage. Remplace fibres et treillis de chape.

Risol 111/Plus peut être mis en œuvre à l'intérieur comme à l'extérieur, mais aussi dans les zones à humidité permanente. Remarque : Risol 111/Plus n'accélère en aucun cas le séchage.

Risol 111/Risol Plus ist für die Anwendung im Innen- und Außenbereich sowie im Dauernassbereich einsetzbar.

Bitte beachten: Risol 111/Risol Plus hat keinerlei trocknungsbeschleunigende Wirkung.

### 3. DONNÉES TECHNIQUES

Risol 111/Plus satisfait à la norme DIN EN 197 avec les ciments CEM I et CEM II. Utilisation exclusive de sortes de ciment approuvées par PCT.

La composition chimique du Risol 111/Plus n'influençant pas les propriétés des matériaux de tubes de chauffage, il convient à tous les systèmes de chauffage de surface conformes aux normes DIN.

Données caractéristiques			
Couleur	brun foncé	Matériau de mise en œuvre	au-delà de +5 °C
Forme	liquide	Conservation	env. 12 mois – stockage à l'abri du rayonnement solaire et du gel
Densité (à +20°C)	1,11	Forme de livraison	Contenant jetable bidon PVC : 20 kg net

### 4. MISE EN ŒUVRE

Il convient de respecter les normes en vigueur, notamment DIN 18 353, DIN EN 13813 et DIN 18 560, ainsi que les prescriptions techniques et règles reconnues dans le domaine. En cas de chapes sur chauffage, sont également à respecter la norme EN 1264-4, ainsi que l'information technique « Coordination des interfaces pour construction de sol chauffées », Association centrale allemande sanitaire, chauffage, climatisation ZVSHK de St. Augustin et les fiches techniques relatives aux constructions avec chauffage au sol et publiées via la banque de données des périodiques allemands.

**Risol 111/Plus ne doit pas être mélangé à d'autres additifs comme les entraîneurs d'air.**

Dosage : 0,2 % du poids de ciment. Tenir compte de la réduction en eau. Verser Risol 111/Plus dans l'eau de gâchage. La quantité d'eau (hors Risol 111/Plus) doit être adaptée jusqu'à obtenir la consistance de mise en œuvre désirée. **L'adjonction de Risol 111/Plus ne doit jamais se faire dans le récipient d'eau couramment utilisé.** Les surdosages et/ou valeurs W/Z (> 0,7) élevées peuvent influencer la consistance du mortier jusqu'à le rendre inutilisable, élever la teneur en pores aériens dans la chape et ainsi réduire les résistances. PCT recommande des mélanges de chapes avec une consistance de terre humide à rigide plastique.

Après son acheminement sur le lieu de mise en œuvre, le mortier doit être réparti et compacté conformément aux règles reconnues de la discipline, tiré jusqu'à être plan, frotté et lissé si nécessaire. L'utilisation de lisseuses est recommandée pour obtenir des surfaces de meilleure qualité et des résistances supérieures. La pose de joints de finition et de dilatation s'effectue conformément aux règles reconnues de la discipline, mais aussi dans le respect des remarques des normes et fiches de travail des fédérations.

**Refermer de façon étanche les emballages entamés et les utiliser le plus rapidement possible.**

### 5. CONDITIONS CLIMATIQUES DE CHANTIER

Il convient d'assurer une protection contre les courants d'air et le rayonnement solaire direct durant le durcissement.

Les surfaces fraîchement réalisées doivent être protégées contre un séchage rapide. En cas de pose de chapes en extérieur, des mesures de protection appropriées contre le rayonnement solaire direct, le séchage rapide et la pluie (protection contre la pluie durant au moins 3 jours après pose de la chape) doivent être prises. Pour la réalisation de chapes durant la période estivale, il est recommandé de planifier les phases de travail en tout début de journée et en matinée.

### 6. MESURE DE LA MATURITÉ DE CHAPE AU REVÊTEMENT

Avant la pose de la couche de finition, l'humidité résiduelle de la chape doit être mesurée par le poseur de revêtement au moyen de la méthode CM.

### 7. GÉNÉRAL

Risol 111/Plus est un renforçateur de chape et un additif. Conformément aux normes DIN EN 13818 et DIN 18560-1, l'utilisateur s'engage à effectuer des essais préliminaires dans le cadre de la déclaration de conformité. Il est également tenu de respecter l'obligation de vérifier régulièrement la production/fabrication de la chape et de le consigner dans un manuel de contrôle interne. Ces contrôles préliminaires sont également nécessaires en cas de modifications des substances de départ (sable et/ou ciment et/ou additif) pour la réalisation de la chape. PCT se tient à tout moment à la disposition de ses clients. Veuillez vous adresser à PCT en cas de questions.

### 8. ÉLIMINATION

Risol 111/Plus ne doit pas se retrouver dans les cours d'eau, les eaux usées ni dans le sol. Déposer les récipients vidés (sans goutte et ouverts) avec les matières destinées au recyclage.

L'ensemble des données relatives à ce produit s'appuient sur une grande expérience pratique et sur des essais de PCT Performance Chemicals GmbH. Il est toutefois impossible de recenser toutes les conditions de chantier et de satisfaire toutes les prescriptions de réalisation correspondantes. Il est par conséquent recommandé de vérifier par des essais spécifiques les possibilités d'application, l'aptitude à l'emploi et la faisabilité de ces données et des différentes mesures prévues. PCT garantit l'exactitude du contenu de cette information produit et des propriétés décrites, ainsi que l'action du produit. PCT se réserve le droit de modifier les spécifications produit. L'obligation de vérification des possibilités d'application et de l'aptitude à l'emploi ne s'appliquent pas dans le cadre d'un suivi de chantier par PCT.

